



NOTE D'INFORMATION

n° 21.26 – Mai 2021

Les mobilités résidentielles en recul dans le premier et le second degré à la rentrée 2020

- ▶ À la rentrée 2020, 5,0 % des élèves du premier degré et 6,4 % de ceux scolarisés dans une formation au collège ou en seconde ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée 2019. Cette mobilité résidentielle est en recul par rapport à l'année précédente, en particulier pour les élèves du premier degré (- 0,9 point contre - 0,3 point pour ceux en formation au collège ou en seconde). Quel que soit le niveau de l'élève, les débuts de cycle sont plus propices aux mobilités, notamment l'entrée au collège (9,4 % des sixièmes sont mobiles). La mobilité est plus fréquente chez les élèves issus de milieux modestes. Lorsqu'ils changent de commune de résidence, les élèves restent le plus souvent dans un rayon relativement proche de leur commune d'origine : dans plus de deux cas sur trois, l'ancienne et la nouvelle commune de résidence se situent dans le même département. Cette mobilité intradépartementale est plus élevée dans les départements ruraux. Enfin, tout comme l'année précédente, les mobilités résidentielles s'opèrent le plus souvent entre zones urbaines.

Ministère de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports
Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald
Auteurs : Yannick Croguennec, Pascal Dieusaert, DEPP-B1
Édition : Bernard Javet
Maquettiste : Frédéric Voiret
e-ISSN 2431-7632

▶ À la rentrée 2020, 5,0 % des élèves scolarisés dans le premier degré **encadré 1** et 6,4 % des élèves scolarisés dans une formation au collège (hors Segpa) ou en seconde, ont connu une mobilité résidentielle par rapport à la rentrée 2019 **figure 1a**. Dans cet article, un élève est défini comme ayant connu une mobilité résidentielle lors d'une année scolaire donnée dès lors que sa commune de résidence enregistrée pour l'année scolaire considérée diffère de celle déclarée pour l'année scolaire précédente.

Une mobilité résidentielle en léger recul chez les élèves du premier et du second degré

La mobilité résidentielle est moins élevée dans le premier degré (5,0 %) qu'au collège (6,4 %) et en classe de seconde (6,8 %). Par rapport à l'année précédente, le taux annuel de mobilité résidentielle diminue dans le premier degré et dans une moindre mesure dans le second degré : respectivement 5,9 % des élèves du premier degré et 6,7 % des élèves en formation au collège ou en seconde avaient changé de commune de résidence entre les rentrées 2018 et 2019. Mais surtout la mobilité tend à s'intensifier en début de cycle, c'est-à-dire à l'entrée dans un nouvel établissement (CP, sixième ou seconde). Dans le premier degré, les mobilités ont lieu le plus souvent juste avant

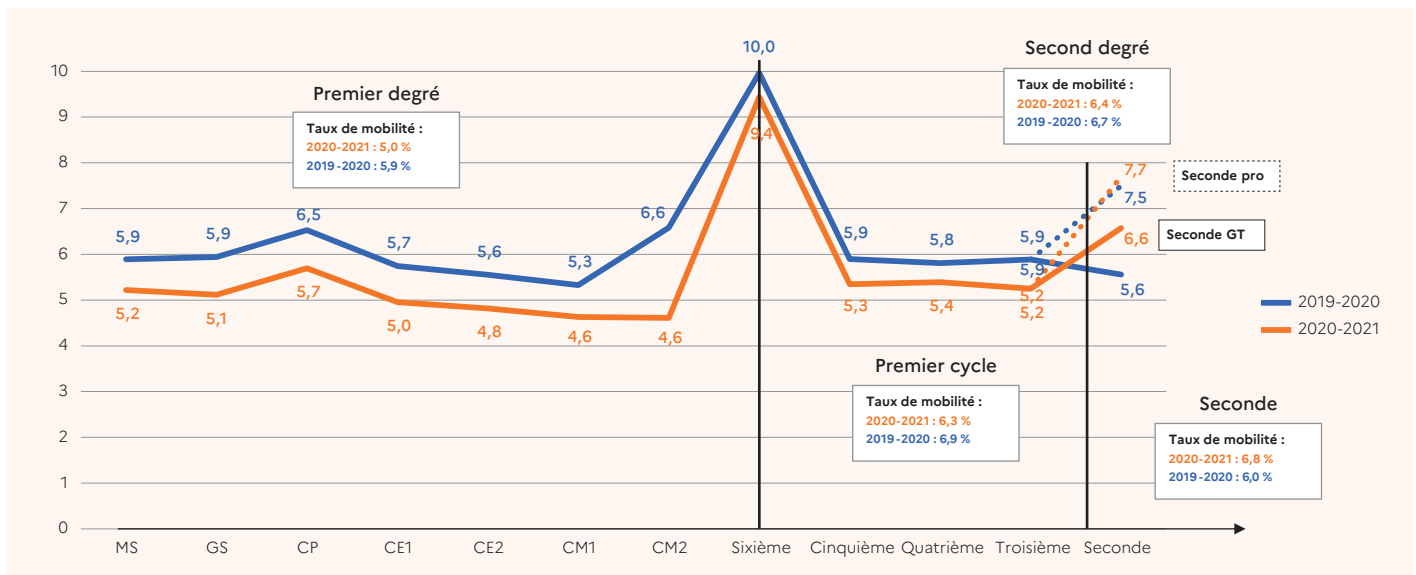
l'entrée au CP : 5,7 % des élèves de CP ont changé de commune de résidence entre les rentrées scolaires de septembre 2019 et septembre 2020 alors que ce taux se situe en deçà de 5,2 % dans les autres niveaux. La fin du cycle 1 est susceptible de constituer pour les parents un moment opportun pour changer d'école à leurs enfants. À la rentrée 2019, on notait également une mobilité importante chez les élèves entrant en CM2 : elle concernait 6,6 % des élèves contre 6,5 % en CP et moins de 6,0 % dans les autres niveaux. Ce phénomène n'est plus visible en 2020 (seulement 4,6 % des élèves entrés en CM2 à la dernière rentrée ont changé de commune de résidence par rapport l'année précédente). Dans le secondaire, l'entrée au collège est un moment particulièrement propice à la mobilité résidentielle. La fin du premier degré pour le début d'un autre cycle, la volonté de se rapprocher du collège de son enfant, des stratégies d'évitement scolaire sont autant de raisons motivant les parents à changer de domicile à la fin de l'école élémentaire. Ainsi, quelle que soit l'année scolaire, le taux de mobilité est significativement supérieur en sixième (9,4 % en sixième) puis reste relativement stable (en deçà de 6,0 % en cinquième, quatrième et troisième). Les élèves de seconde sont davantage mobiles pour les mêmes raisons avec toutefois une dimension supplémentaire pouvant parfois être liée à la recherche d'une formation spécifique :

en 2020, 6,8 % des élèves de seconde changent de commune de résidence (6,6 % des élèves de seconde GT et 7,5 % des élèves de seconde professionnelle). Globalement, la mobilité résidentielle diminue en un an pour les élèves du premier cycle quel que soit le niveau. En revanche, elle augmente en seconde (+ 0,8 point en un an), notamment parmi les élèves de seconde générale (+ 1,0 point).

Dans le second degré, les milieux modestes, plus fréquemment locataires et dans une situation vis-à-vis de l'emploi moins souvent pérenne (chômage, contrats courts), apparaissent davantage mobiles : les élèves issus de catégories sociales défavorisées, changent plus souvent de commune de résidence que ceux issus des catégories très favorisées (respectivement 6,8 % et 5,8 %) (voir « Pour en savoir plus » – figure 1b).

Cette plus forte mobilité des milieux populaires concerne les niveaux allant de la cinquième à la troisième, mais n'apparaît pas en début de cycle (voir « Pour en savoir plus » – figure 1b complémentaire). En seconde professionnelle notamment, les élèves des catégories très favorisées sont significativement plus mobiles que ceux des catégories d'origines plus modestes. Plus généralement, la baisse des taux de mobilité résidentielle concerne les élèves issus des catégories sociales moyennes ou

1a Mobilité résidentielle parmi les élèves du premier degré, en formation en collège ou en seconde, par niveau (en %)



Lecture : à la rentrée 2020, 5,0 % des élèves du premier degré et 6,4 % des élèves du second degré ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée précédente, contre respectivement 5,9 % et 6,7 % à la rentrée 2019.

Champ : France entière, élèves inscrits dans le premier degré, en formation en collège (hors Segpa) ou en seconde, secteurs public et privé sous contrat.

Source : DEPP-MENJS.

Réf. : Note d'Information, n° 21.26. © DEPP

défavorisées (respectivement - 0,2 point et - 0,6 point) alors que ceux des catégories plus favorisées restent stables entre 2019 et 2020 : hormis en seconde GT, la mobilité des élèves issus des milieux les plus modestes diminue quel que soit le niveau d'enseignement. Celle des catégories sociales les plus favorisées augmente, en plus des secondes GT, parmi les élèves de seconde professionnelle (voir « Pour en savoir plus » – figure 1b complémentaire).

Une mobilité résidentielle d'abord de proximité

Le plus souvent, la mobilité résidentielle s'effectue dans le cadre d'une relative proximité géographique. Ainsi, à la rentrée 2020, 3,4 % des élèves du premier degré et 4,7 % des élèves en formation en collège ou en seconde ont changé de commune de résidence pour une autre au sein même du département contre respectivement 1,6 % et 1,7 % à l'extérieur (voir « Pour en savoir plus » – figures 2a et 2b). C'est particulièrement le cas à l'entrée en sixième où 7,8 % des élèves ont changé de commune de résidence tout en restant dans le même département.

En 2020, dans le premier degré, la mobilité extradépartementale est relativement constante selon le niveau de classe, comme l'intra. Dans le second degré la mobilité extradépartementale, comme l'intra, est plus importante en seconde.

Dans le premier degré, la mobilité extradépartementale diminue de façon peu marquée quel que soit le niveau (au maximum

0,3 point) (voir « Pour en savoir plus » – figure 2a complémentaire). C'est surtout la mobilité intradépartementale qui baisse dans tous les niveaux mais de manière plus prononcée pour les élèves de CM2 (- 1,7 point) quand la baisse dans les autres niveaux se situe en dessous d'un point.

En revanche, dans le second degré, par rapport à l'année précédente, si la mobilité extradépartementale en collège ou en seconde se réduit plus fortement que dans le premier degré (- 0,8 point), la mobilité intradépartementale se renforce (+ 0,5 point). Cette hausse se vérifie quel que soit le niveau sauf en sixième (voir « Pour en savoir plus » – figure 2b complémentaire).

Par ailleurs en 2020, la mobilité extradépartementale varie peu selon la catégorie sociale au collège et en seconde au contraire de 2019. La mobilité intradépartementale est, quant à elle, plus élevée parmi les catégories sociales moyennes et défavorisées. Entre 2019 et 2020 la mobilité extradépartementale a beaucoup plus diminué parmi les catégories sociales moyennes et défavorisées, quel que soit le niveau de classe (voir « Pour en savoir plus » – figure 2c complémentaire).

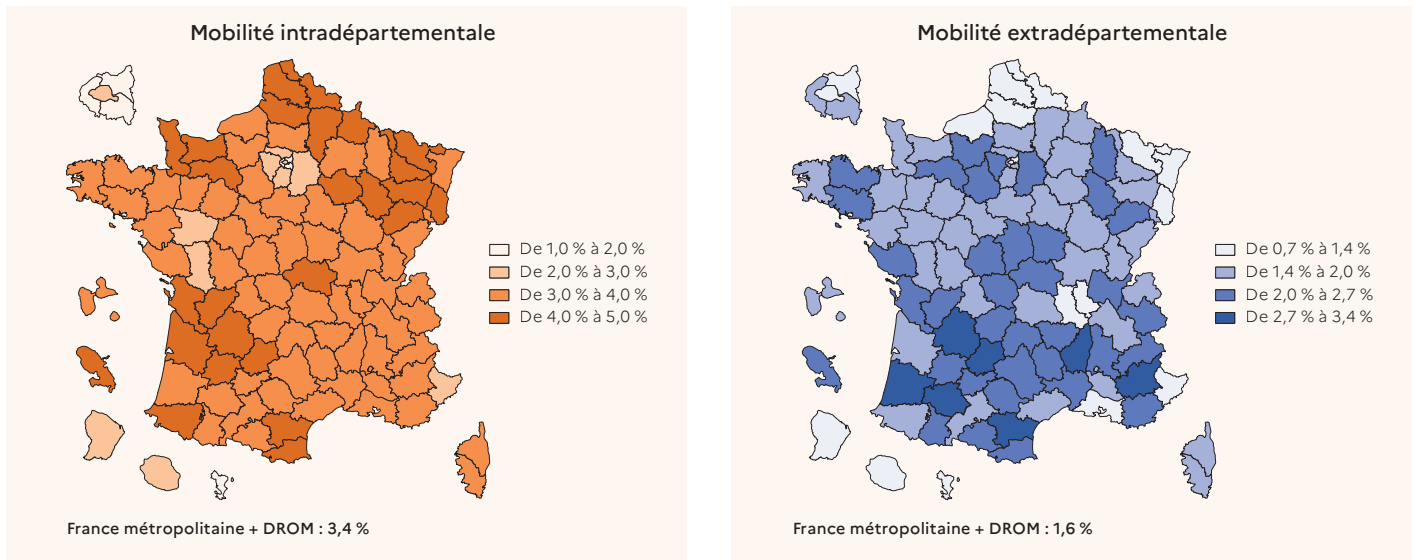
Dans le premier degré, la mobilité intradépartementale est inférieure à 5,0 % quel que soit le département considéré. Elle est plus faible à Mayotte (1,0 %), et dans les départements d'Île-de-France de la petite couronne où elle se situe en dessous de 2,0 %. C'est dans le Calvados, le Lot et Garonne, l'Aube, la Charente et les Ardennes qu'elle est la plus élevée (supérieure à 4,7 %). Pour les élèves inscrits au collège ou en seconde, elle varie du simple au triple.

Comme dans le premier degré, elle est plus basse dans les départements franciliens de la petite couronne et à Mayotte (moins de 3,5 %). Le coût élevé du logement et la forte densité d'offre éducative en Île-de-France qui s'accompagnent d'un réseau de transport en commun également très dense pourraient contribuer à cette faible mobilité résidentielle intradépartementale. À l'inverse, elle est plus importante dans le Calvados, en Charente-Maritime, en Dordogne ou en Ariège (autour de 7 %). Il s'agit, à l'instar du premier degré, plutôt de départements ruraux. Dans les premier et second degrés, la mobilité résidentielle extradépartementale est, quant à elle, plus importante dans le sud du territoire métropolitain et beaucoup moins au nord et à l'est, ce qui pourrait sous-tendre une problématique d'attractivité (économique, mais également de cadre de vie) de certains territoires : dans le premier degré, elle se situe au-dessus de 3,0 % dans les départements des Landes, du Lot et des Alpes-de-Haute-Provence et en dessous de 1,0 % dans le Bas-Rhin, le Nord, le Haut-Rhin et la Seine-Saint-Denis. Pour les élèves de collège et de seconde, elle atteint ou dépasse 3,0 % dans les Landes, le Gers, les Alpes-de-Hautes-Provence ou la Dordogne et est inférieure à 1,0 % dans le Bas-Rhin, dans le Nord, à Mayotte ou en Guyane.

Une mobilité majoritairement urbaine

Les mobilités résidentielles s'effectuent dans la majorité des cas entre zones urbaines. En 2020, 3,3 % des élèves du premier degré et 4,1 % des élèves en formation en collège ou

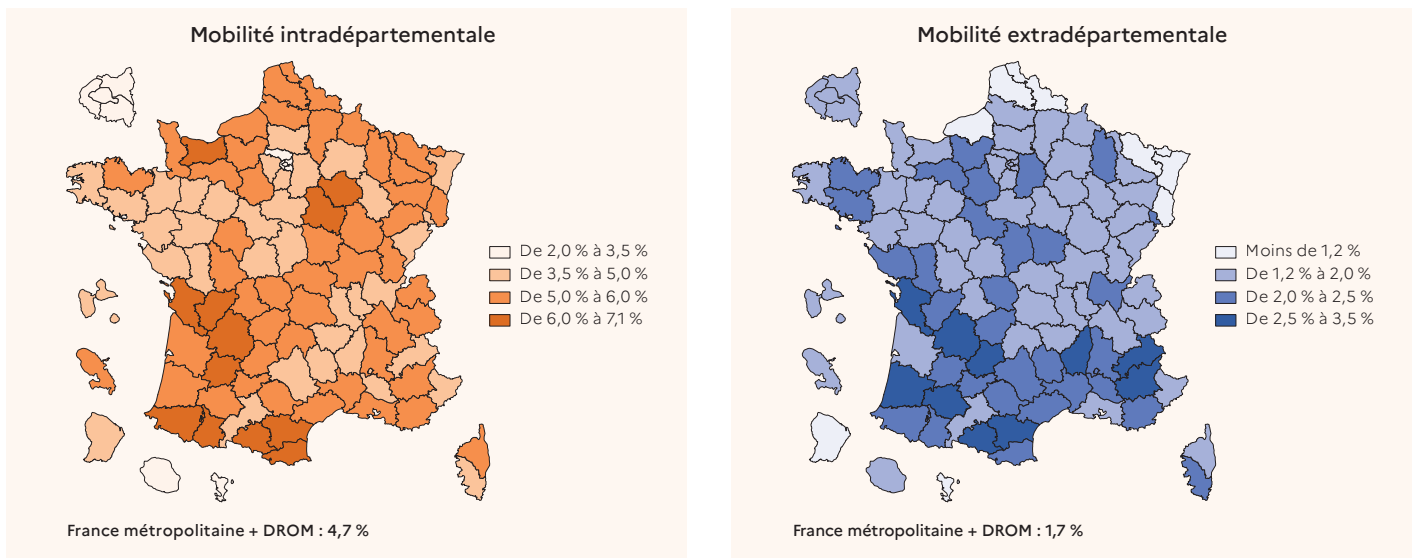
3a Mobilité intra et extrarésidentielle dans le premier degré, par département de résidence – Rentrée 2020



Lecture : à la rentrée 2020, 5,0 % des élèves du premier degré scolarisés dans le Calvados résidaient un an auparavant dans une autre commune du département. 1,6 % vivaient dans un autre département.
Champ : France entière, élèves inscrits dans le premier degré, secteurs public et privé sous contrat.
Source : DEPP-MENJS.

Réf. : Note d'Information, n° 21.26. © DEPP

3b Mobilité intra et extrarésidentielle chez les élèves en formation en collège ou en seconde, par département de résidence – Rentrée 2020



Lecture : à la rentrée 2020, 4,8 % des élèves en formation en collège ou en seconde scolarisés dans l'Ain résidaient un an auparavant dans une autre commune du département. 2,3 % vivaient dans un autre département.
Champ : France métropolitaine + DROM, élèves en formation en collège (hors Segpa) ou seconde, secteurs public et privé sous contrat.
Source : DEPP-MENJS.

Réf. : Note d'Information, n° 21.26. © DEPP

en seconde ont ainsi quitté une commune de résidence située dans un environnement de type urbain pour habiter dans une autre commune également de type urbain, soit respectivement 65,4 % et 63,3 % des élèves mobiles de chacune de ces catégories

figure 4a et 4b. Les autres types de mobilité sont beaucoup moins marqués : la mobilité du rural vers le rural concerne 0,5 % des élèves du premier degré et 0,7 % des élèves scolarisés en collège ou en seconde, celle du rural vers l'urbain respectivement 0,5 % et 0,9 % et celle de l'urbain vers le rural 0,7 % et 0,8 %. Comparativement à l'année scolaire précédente, les trajectoires résidentielles des

4a Trajectoires résidentielles des élèves du premier degré (en %)

Année scolaire en cours	2019-2020		2020-2021	
	Ensemble	Élèves « mobiles »	Ensemble	Élèves « mobiles »
Ensemble	5,9	100	5,0	100
Rural -> rural	0,6	10,1	0,5	9,9
dont rural périphérique -> rural périphérique	0,3	4,3	0,2	4,1
Urbain -> urbain	3,9	65,5	3,3	65,4
dont urbain périphérique ou dense -> urbain périphérique ou dense	3,3	55,6	2,8	55,1
Rural -> urbain	0,7	11,2	0,5	10,6
dont rural périphérique -> urbain périphérique ou dense	0,4	6,1	0,3	5,7
Urbain -> rural	0,8	13,2	0,7	14,1
dont urbain périphérique ou dense -> rural périphérique	0,5	7,7	0,4	8,1

Lecture : à la rentrée 2020, 5,0 % des élèves du premier degré ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée précédente. 0,5 % (soit 9,9 % d'entre eux) ont quitté une commune rurale pour une autre commune rurale.
Champ : France entière, élèves inscrits dans le premier degré, secteurs public et privé sous contrat.
Source : DEPP-MENJS.

Réf. : Note d'Information, n° 21.26. © DEPP

élèves restent proches. Seules les mobilités de l'urbain vers l'urbain reculent légèrement passant de 3,9 % à 3,3 % des élèves dans le premier degré et de 4,3 % à 4,1 % des élèves inscrits en collège ou en seconde.

En termes de profils des mobilités sur 100 élèves mobiles dans le premier degré, un de plus est allé de l'urbain vers le rural et un de moins du rural vers l'urbain. Le profil évolue peu dans le second degré.

Dans le premier degré, les élèves sont les plus mobiles l'année précédant l'entrée en CP (voir « Pour en savoir plus » – figure 5a).

Pour ces sortants de grande section, la mobilité est plus importante que pour l'ensemble des élèves quelle que soit la

nature de la mobilité : 0,6 % des élèves sortant de grande section ont déménagé du rural vers le rural et 3,8 % des élèves ont changé de commune de résidence tout en restant dans un environnement urbain. Dans le même temps, 0,8 % de ces élèves ont quitté un milieu urbain pour un milieu rural quand 0,6 % ont fait le chemin inverse. Plus globalement, 3,8 % des élèves entrés en CP à la rentrée 2020 ont changé de commune de résidence sans changer d'environnement contre 3,3 % des élèves inscrits dans les niveaux allant de la moyenne section au CM2. Dans le secondaire, les élèves en début de premier cycle sont davantage mobiles, quel que soit le type de mobilité (voir « Pour en

savoir plus » – figure 5b). Ainsi, les élèves de sixième déménagent davantage de l'urbain vers l'urbain (5,8 %, contre 4,1 % en moyenne), mais également du rural vers le rural (1,2 %, contre 0,7 %), du rural vers l'urbain (1,3 %, contre 0,9 %) et de l'urbain vers le rural (1,1 %, contre 0,8 %). Puis, entre la cinquième et la troisième, les mobilités restent relativement constantes en niveaux. En début de second cycle, les mobilités augmentent de nouveau, notamment parmi les élèves de seconde professionnelle. Les élèves issus de catégories sociales très favorisées se distinguent par leur plus faible mobilité en dehors de l'urbain vers l'urbain (1,8 %, contre 2,4 % en moyenne). ■

4b Trajectoires résidentielles des élèves en formation au collège ou en seconde (en %)

Année scolaire en cours	2019-2020		2020-2021	
	Ensemble	Élèves « mobiles »	Ensemble	Élèves « mobiles »
Ensemble	6,7	100,0	6,4	100,0
Rural -> rural	0,7	9,8	0,7	10,5
Rural éloigné -> rural éloigné	0,2	3,2	0,2	3,4
Rural éloigné -> rural périphérique	0,1	1,0	0,1	1,2
Rural périphérique -> rural éloigné	0,1	1,2	0,1	1,6
Rural périphérique -> rural périphérique	0,3	4,4	0,3	4,4
Urbain -> urbain	4,3	64,5	4,1	63,3
Petite ville/bourg -> petite ville/bourg	0,1	2,2	0,1	2,2
Petite ville/bourg -> urbain périphérique	0,2	3,5	0,2	3,0
Urbain périphérique et dense -> petite ville/bourg	0,2	3,2	0,3	4,3
Urbain périphérique et dense -> urbain périphérique et dense	3,7	55,6	3,5	53,8
Rural -> urbain	0,9	13,7	0,9	14,2
Rural éloigné -> petite ville/bourg	0,2	2,3	0,2	2,5
Rural éloigné -> urbain périphérique et dense	0,2	2,5	0,1	2,2
Rural périphérique -> petite ville/bourg	0,1	1,1	0,1	1,5
Rural périphérique -> urbain périphérique et dense	0,5	7,8	0,5	8,1
Urbain -> rural	0,8	12,0	0,8	11,9
Petite ville/bourg -> rural éloigné	0,1	1,8	0,1	1,9
Petite ville/bourg -> rural périphérique	0,1	0,8	0,1	0,9
Urbain périphérique et dense -> rural éloigné	0,2	2,3	0,2	2,5
Urbain périphérique et dense -> rural périphérique	0,5	7,1	0,4	6,6

Lecture : à la rentrée 2020, 6,4 % des élèves en formation en collège ou en seconde ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée précédente. 0,7 % (soit 10,5 % d'entre eux) ont quitté une commune rurale pour une autre commune rurale.

Champ : France entière, élèves en formation en collège (hors Segpa) ou en seconde, secteurs public et privé sous contrat.

Source : DEPP-MENJS.

Réf. : Note d'Information, n° 21.26. © DEPP

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 21.26, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/etudes-et-statistiques

ENCADRÉ 1 : les élèves concernés par la mobilité résidentielle dans le premier degré

Dans le premier degré, comme dans le second degré, le champ des élèves concernés par la mobilité résidentielle une année scolaire donnée est celui des élèves dont la commune de résidence enregistrée pour l'année scolaire considérée, identifiée par son code Insee, diffère de celle déclarée pour l'année scolaire antérieure.

Le champ de l'étude relatif au premier degré se limite aux élèves inscrits dans le premier degré aux rentrées 2019 et 2020, ayant déclaré une commune de résidence à chacune de ces rentrées et inscrits dans un des niveaux allant de la moyenne section de maternelle au CM2.

Les indicateurs de mobilité n'ont pas été calculés pour les élèves inscrits en très petite et en petite section de maternelle à la rentrée 2020 car la source utilisée, à savoir les extractions Diapre, ne permet pas de disposer de la commune de résidence de l'année scolaire antérieure si l'élève n'était pas scolarisé à ce moment-là. Parmi les élèves de très petite et de petite section, seule la mobilité des élèves de petite section inscrits en très petite section l'année scolaire antérieure était de ce fait mesurable. Cette dernière catégorie ne représentant qu'une partie des élèves scolarisés en petite section à la rentrée 2020 (12,9 %), nous avons fait le choix de ne pas l'inclure dans notre étude.

AVERTISSEMENT

Des évolutions méthodologiques ont conduit la DEPP à réviser le calcul des taux de mobilité résidentielle dans le premier et le second degré aux rentrées 2019 et 2020 présentés dans la Note d'information n° 21.26.

Les taux mis à jour et tenant compte de ces évolutions sont désormais accessibles dans le fichier Excel accompagnant la Note d'Information n° 22.25 intitulée : « Les mobilités résidentielles des élèves du premier degré, en collège et en seconde à la rentrée 2021 ».